

Investissement Start-Up

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Investissement Start-Up accompagne le déploiement des activités des start-up en contribuant au financement des investissements matériels et/ou immatériels nécessaires au cycle d'exploitation de l'entreprise.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les projets de start-up de la phase d'incubation à celle de déploiement, en passant par l'étape intermédiaire d'amorçage.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les nouvelles entreprises innovantes implantées en Nouvelle-Aquitaine et immatriculées depuis 5 ans maximum,.

— Critères d'éligibilité

Ces entreprises doivent avoir pour objectif le développement de produit et/ou service basé sur une innovation significative, créatrice de richesse dans la chaîne de valeur du marché adressé, avec un fort potentiel de développement, dont le modèle d'affaires présente un risque, ayant un impact significatif sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine et avec un besoin de financement argumenté.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets sont en résonance avec les enjeux actuels de transition environnementale / technologique / économique / sociétale et la stratégie économique régionale (priorités des thématiques stratégiques, Néo Terra...).

— Dépenses concernées

L'aide finance les investissements matériels ou immatériels nécessaires au cycle d'exploitation de l'entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient à hauteur maximum de 50% du montant des dépenses éligibles pour les jeunes pousses, sinon 20%

pour les petites entreprises et 10% pour les moyennes entreprises.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

L'entreprise doit remplir et renvoyer le dossier de demande (joint dans la partie "Fichiers attachés") par mail à : startup-region@nouvelle-aquitaine.fr.

— Éléments à prévoir

Si la société est déjà créée, joindre à la demande :

- un extrait Kbis,
- la dernière liasse comptable et fiscale si vous avez déjà clôturé un exercice,
- et si disponibles et à jour : une présentation du projet / un business plan / un communiqué de presse / le prévisionnel financier détaillé.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 5 ans.
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Demande d'aide régionale Start-up \(2/09/2024 - 0.62 Mo\)](#)